CENTRE DE FORMATION CARDIJN

Novembre 2025 – Analyse n° 9

Le « tiers-lieu » : (co-)habiter autrement un territoire

🔍 Mots-clés : Citoyenneté – Culture – Démocratie - Participation - Tiers-lieu

Depuis quelques années, le Cefoc met les pieds dans des « tiers-lieux ». Au départ, avec l'intuition qu'ils peuvent entrer en résonance avec le projet porté par l'Éducation permanente et qu'ils gagneraient à se fertiliser. Cette analyse tente d'y voir plus clair sur ce qu'est un « tiers-lieu », sur l'intérêt comme les écueils de ce type d'expérimentation. Elle est nourrie par un entretien avec Marie Godart et Marc Szczepanski, deux des chevilles ouvrières du projet de la (P'tite) Maison Folie à Mons.

La dynamique des « tiers-lieux » se dissémine un peu partout en Belgique et connaît un engouement en ville comme en périphérie. Si l'expression peut laisser entendre qu'il s'agit d'espaces alternatifs, elle désigne des réalités fort hétérogènes. « *Un tiers-lieu n'a ni définition, ni recette. Et c'est tant mieux !* »[1]. Parce que toute définition cadenassée risquerait de faire perdre la saveur de ce type d'initiative, dont la pertinence provient à chaque fois de leur ancrage singulier. Le sens émane de l'intelligence des collectifs en présence : aucune initiative n'est pleinement transposable, réplicable.

Un « tiers-lieu »… c'est-à-dire ?

Sur le site de Quatre Quart, une vidéo le résume simplement : « *c'est un espace dans lequel s'incarne la volonté d'une communauté de citoyen.nes d'aller vers un monde meilleur* ». Des citoyen.nes mais aussi des entreprises, des artistes, des associations… s'approprient cet espace pour y faire vivre leurs projets. Un tiers-lieu s'édifie souvent autour de trois grands principes :

* la mixité, avec la conviction qu'on a toutes et tous quelque chose à apprendre et à partager ;

* la coopération : les individus qui composent la communauté d'un tiers-lieu œuvrent, ensemble, pour un projet commun ;

* la démocratie contributive ou ouverte : tout le monde peut être à l'initiative d'un projet, donner son avis, participer aux décisions. C'est pourquoi, souvent, le mode de gouvernance partagée est préféré à la structure pyramidale.

L'association « France Tiers-lieux » évalue à 3 500 leur nombre dans l'Hexagone, estimant même qu'il s'agit du plus large mouvement citoyen jamais observé depuis celui de l'éducation populaire et des Maisons de Jeunes et de la Culture[2]. En Belgique, de nombreux projets qui répondent aux caractéristiques d'un tiers-lieu se développent aussi depuis plusieurs années. Mais contrairement à la France, où le « tiers-lieu » s'est imposé comme un élément-clé des politiques publiques, le terme n'est apparu que récemment dans la nomenclature des pouvoirs publics.

En 2022, l'Administration générale de la Culture met en place des mesures pour accompagner les opérateurs culturels dans l'après-covid. C'est alors qu'elle nomme les tiers-lieux comme des « *lieux de diffusion de proximité – cafés-concerts, cafés-théâtres, maisons rurales, galeries ou centres d'arts, lieux indépendants et alternatifs – n'ayant pas accès aux dispositifs existants en matière de soutien à la diffusion artistique.* » À la même période, la Région

[1] C'est ce que proclame d'emblée cette courte vidéo de présentation : www.youtube.com/watch?v=SU_FZLB-rwQ, réalisée à l'occasion de la « Tournée des Tiers-lieux » en France (www.lelabo-ess.org/la-tournee-des-tiers-lieux).
[2] www.observatoire.francetierslieux.fr.

wallonne lance un appel à projets intitulé « Tiers-lieux ruraux ». Il les définit tout aussi sommairement : « *Le tiers-lieu wallon n'est ni un centre d'affaires, ni une bibliothèque, ni une maison des associations, ni un café citoyen, ni une maison des jeunes ou des aînés, ni un centre sportif, ni un espace de co-working, ni une maison médicale, ni un atelier partagé, ni un point poste, ni un espace test agricole, ni un commerce, ni un repair café… mais il peut être tout ça à la fois !* »

Détour par la généalogie du concept

La notion de « tiers-lieu » émane des travaux de Ray Oldenburg[3]. Professeur de sociologie, dans les années 1980, il étudie la disparition progressive des « troisièmes lieux » (*third places*) en Amérique du Nord. Il les définit comme des espaces intermédiaires entre le « premier lieu », à savoir l'espace domestique du foyer et le « deuxième lieu », celui du travail. Selon lui, les « troisièmes lieux » sont essentiels à l'épanouissement de la vie sociale. Ils sont comme des « seconds chez-soi », une « maison loin de la maison », où on se rend sans contrainte, gratuitement, par plaisir. Facilement accessibles, avec un aménagement confortable et simple, les personnes y conversent librement, échangent de façon informelle. Des habitué.es s'y retrouvent mais l'espace reste ouvert à tous. Comme autres traits caractéristiques, Ray Oldenburg énonce l'abolition des hiérarchies (professionnelles, économiques, sociales, familiales…). Des personnes de toutes conditions s'y mélangent. Ce qui explique pourquoi il considère les troisièmes lieux comme fondamentaux pour la vie démocratique et la cohésion sociale. Il déplore la marchandisation croissante des espaces publics qui endossaient ce genre de fonction. Il observe aussi que l'urbanisation s'étend sur des zones de plus en plus larges, que les villes se dilatent, ce qui met à mal la sociabilité communautaire. On parle aussi de « banlieusardisation ». Les travailleurs.euses vont du premier au deuxième lieu, sans plus investir les troisièmes comme les cafés du coin, les lieux liés au culte, les jardins publics…

Si les caractéristiques énoncées par Oldenburg animent encore l'imaginaire attaché aux tiers-lieux d'aujourd'hui, ceux-ci sont plutôt éloignés des « espaces du quotidien » qu'il avait étudiés. En peu de mots, on ne peut pas comprendre le sens actuel du « tiers-lieu » sans le relier à un autre mouvement dans l'histoire européenne : l'ère post-industrielle. Dans nos pays, le déclin des industries dès les années soixante produit des friches, de vastes espaces inoccupés dans les villes et en périphérie (usines, entrepôts…). Ces lieux sont peu à peu investis par des artistes et deviennent des espaces d'expérimentation, de participation collective, de contestation sociale et culturelle. On parle de « friches culturelles ».

[3] Dans son ouvrage *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day,* New York, Paragon House, 1989.

Des bâtiments, comme les Halles de Schaerbeek, sont occupés par des artistes et réhabilités parfois par les pouvoirs publics en espaces culturels où l'art et la vie sociale s'entremêlent, sont décloisonnés[4]. De nombreux « tiers-lieux » qui se revendiquent comme tels aujourd'hui en Belgique et en France sont influencés par ce mouvement. L'expression « tiers-lieu » en est venue à désigner des lieux de vie sociale et culturelle hybrides, où on retrouve cette volonté de décloisonnement (des disciplines, des pratiques, des publics).

Les mots de la communauté de la Maison Folie (Mons)

Une expérience concrète : la (P'tite) Maison Folie à Mons

C'est au sortir des confinements, en 2022, que le Cefoc découvre le projet de la Maison Folie, à Mons. Citoyenneté, mixité, lien, ancrage, pouvoir d'agir, solidarité, co-construction, démocratie partagée, promouvoir d'autres modèles de société… autant d'idées qui entrent en résonance avec ses missions d'Éducation permanente. À cette période, alors que le lien social, les ancrages territoriaux mais aussi la vitalité démocratique avaient été mis à mal par la gestion de la Covid-19[5], l'intuition de la Maison Folie prenait sens, plus que jamais.

Au départ, la Maison Folie est une ancienne école qui a été transformée en espace culturel. L'idée d'en faire un véritable tiers-lieu est dans les esprits dès 2004[6]. Mais c'est seulement en 2020, à la faveur de la crise sanitaire, que le rêve prend vraiment forme : rendre à ces 4000m^2 leur lien au quartier, faire en sorte que les

[4] Pour plus de détails sur la notion et l'histoire de « tiers-lieu », voir le n°11 de la revue Repères de l'Observatoire des Politiques culturelles, par Sébastien Lo Sardo, septembre 2024.

[5] Voir deux études du Cefoc sur le sujet : *Covid-19, quatre ans après : le retour à la « vie normale » ? Regards croisés en Éducation permanente* (2024) et *Traversées d'Education permanente en temps de pandémie. Garder trace pour retracer un avenir* (2023).

[6] En 2004, Lille est Capitale européenne de la Culture et invente le concept des « Maisons Folies » : d'anciennes friches transformées en lieux citoyens. Mons fait partie de l'aventure et pense en ce sens la rénovation du site : esthétique de la friche, polyvalence et réappropriation citoyenne.

habitant.es se les approprient. Marie Godart[7], l'une des chevilles ouvrières de cette mue, explique : « *Les équipes avaient déjà une intuition forte et avaient été déjà prendre de l'inspiration dans d'autres tiers-lieux comme les Grands Voisins, à Paris. La période Covid a réactivé toute une réflexion sur la place de la culture dans la société. Les équipes ont plus de temps à y consacrer et il y avait quelque chose de brûlant dans la nécessité de réinventer notre rapport au public. Surtout que le public manquait avec le confinement ! On sortait d'un moment où le secteur culturel avait été considéré comme non essentiel, premier à fermer et dernier à réouvrir. Jusque-là, l'histoire de la Maison Folie faisait qu'il y avait une programmation associative mais pas d'implication directe de citoyen.nes.* » Quelques années après y fleurissent des ateliers de toutes sortes, un jardin partagé, une scène ouverte, une boutique solidaire, une bibliothèque écoféministe… Le tout porté avec et par des citoyen.nes. Comment le rêve a-t-il pu devenir réalité ?

Un lieu créateur de liens

« *En 2020, on a démarré ce qu'on a appelé une jachère, une période-test. On s'est donné le temps d'écouter les habitant.es sur leurs attentes, avec une large consultation sur plusieurs mois. Il en est ressorti le besoin d'avoir des lieux de socialisation, pour faire des réunions, concerts, ateliers… d'autant plus qu'on sortait du confinement ! On a d'abord mis en place un espace partagé (avec un bar à prix libre) où tout le monde peut venir se poser. On a aussi mis à disposition des salles que tout citoyen, association… peut réserver sur base d'un agenda partagé. On a voulu explorer d'autres manières de faire, laisser vivre et voir ce qui prend ou pas… Et ce type de fonctionnement a perduré !* » Marc Szczepanski, chargé de projet, ajoute : « *On a aussi rassemblé des citoyen.nes selon leurs centres d'intérêt. Tous ceux qui nous ont parlé de musique par exemple, on les a réunis autour d'une table en leur disant : vous pensez qu'on peut créer du lien grâce à la musique à la Maison Folie ? Faites-nous des propositions et on va vous aider ! C'était la naissance des groupes de travail (GT) thématiques. Au début, il y en avait cinq. Aujourd'hui, on est à une quinzaine ! Par exemple, le GT Bien-être, Musique, Jardin partagé, Bibliothèque, Gazette de quartier…* ».

C'est le propre des tiers-lieux : ils décloisonnent, créent des occasions de rencontre entre personnes qui, autrement, auraient eu peu de chances de se parler. Le tiers-lieu assure un cadre sécurisant qui favorise la vraie rencontre, qui met en confiance. En effet, si l'accès aux lieux est quasi inconditionnel, il s'agit de respecter une charte coconstruite par la communauté, qui est garante des valeurs et de la philosophie du projet.

[7] Elle accompagne les tiers-lieux, entre autres à travers l'asbl Trois-Tiers : www.troistiers.space.

Un lieu créateur de pouvoir d'agir

Ce qui séduit dans le projet, c'est qu'il s'agit non seulement d'un espace pour les citoyen.nes mais aussi avec et par les citoyen.nes. « *On a été étonnés de l'engouement pour les groupes de travail thématiques. Déjà au départ, on comptait 45 personnes impliquées. Et aujourd'hui, c'est plus d'une centaine ! Ces GT ont gagné en autonomie avec le temps, et ils sont maintenant gérés par les citoyen.nes eux-mêmes.* » De cette expérimentation qui porte ses fruits, on peut retenir l'intérêt d'un « *fonctionnement organique* » : chacun.e peut se sentir légitime dans son rôle et reconnu.e pour sa contribution unique. Partir des ressources des personnes en présence, composer avec les limites, respecter le temps de chacun.e sont aussi des ingrédients essentiels : « *On ne met pas les GT sous perfusion : si ça s'éteint, ça s'éteint… parfois ça se réanime de plus belle ! Nous, comme salariés, on est là pour faciliter, accompagner les projets mais pas pour penser ou faire à la place des citoyen.nes.* »

Pour Marie, « *la place traditionnelle d'un programmateur chez les opérateurs culturels crée forcément des choix. Parfois, on pense un programme mais le public n'est pas au rendez-vous. Il y a cette tension entre démocratie culturelle et démocratisation culturelle : comment faire en sorte que les deux soient complémentaires, sans instrumentalisation, sans chercher à faire rentrer des ronds dans des carrés ? La logique de mise à disposition gratuite d'espaces pour les citoyen.nes, idée qui provient de la consultation citoyenne, est quelque chose que nous n'avions pas anticipé et qui est pertinent. L'espace de 4000m² était sous-occupé, pour une cinquantaine d'activités par an ; aujourd'hui, on en est à plus de 1 300 occupations !* ». Marc y insiste : « *On a voulu tester autre chose que les logiques classiques de programmation culturelle. Il n'y a plus de programmateur à la Maison Folie ! Le lieu vit grâce aux citoyens, aux associations, aux artistes… qui viennent avec leurs idées. On publie chaque semaine un agenda des activités : il est riche et varié, imbibé du territoire. C'est une sorte de programmation « non-programmée. Et ça fonctionne !* ».

Autre ingrédient essentiel : les modalités de participation sont souples et multiples. « *Des personnes ou des associations, comme le Cefoc, investissent les lieux sans pour autant s'impliquer dans des groupes de travail. C'est aussi intéressant ! Ça permet de faire vivre des activités culturelles, de toucher de nouvelles personnes, de tisser des liens entre associations, de provoquer un brassage…* ». Le socle : partir des besoins et attentes de chacun.e, en faisant le pari que des rencontres feront leur œuvre : au départ, on peut pousser la porte juste pour occuper un local ou boire un café… mais quelques rencontres plus tard, on peut être tenté d'intégrer un groupe, de prendre une part de responsabilité dans le projet.

Une gouvernance partagée

À la Maison Folie – ce n'est pas le cas de tous les tiers-lieux –, le curseur de la participation est poussé jusqu'au bout : le choix est celui d'une « gouvernance partagée ». Concrètement, des Comités supports, ouverts également à des citoyen.nes, assurent la gestion du lieu : communication, administration, finances, réservations, aménagement, bar… Ici, pas de « boss », de directeur, mais des facilitateurs. « *Tous les facilitateurs se réunissent une fois par semaine, à une réunion de coordination. C'est le centre névralgique de décision pour le projet. Les facilitateurs sont porte-parole, transmetteurs d'infos et souffleurs de braises de leur groupe de travail. Ils amènent les nouvelles, les demandes, les questions… de leurs groupes. C'est là que la plupart des grandes décisions collectives se prennent. Il y a une réunion par mois où on peut questionner des aspects de la gouvernance, aborder ce qui coince dans le fonctionnement…* ».

L'organigramme est pensé en cercles : « *chaque cercle est autonome dans son fonctionnement et sa prise de décision mais tous les cercles sont interdépendants et interreliés. Nous imaginons la Maison Folie comme un jardin. Nous y avons ouvert une jachère et aujourd'hui, nous jardinons le projet. Le cercle des jardiniers.ères rassemble donc tous les participants actifs dans sa co-construction* »[8]. Marie en est convaincue : « *c'est une porte d'entrée importante dans la démarche de réappropriation. Je viens de la permaculture, des mouvements de transition : la gouvernance partagée est quelque chose qui se pratique dans ces milieux et qui redonne du pouvoir d'action.* Et d'ajouter : *« la gouvernance partagée interroge notre rapport au pouvoir, au contrôle, à la responsabilité… On œuvre donc chaque jour à un changement culturel. Mais ce n'est pas évident : ça prend beaucoup de temps, d'ajustement, un travail sur soi, du dialogue… ça reste un pari au quotidien !* ».

Un financement qui se cherche

La Ville de Mons et Mars-Mons Arts de la scène aident au financement du projet. Le bâtiment actuel est à la province, sous bail emphytéotique à la Ville et sous contrat de gestion à Mars. Comme le dit Marie, « *c'est complexe. Pour maintenir ce cadre d'expérimentation et d'autogestion, on peut compter sur Mars, à qui on fait des retours réguliers. On vient enrichir son actuel contrat-programme. C'est dans ce cadre qu'une subsidiation est assurée jusqu'en 2028* »[9].

[8] https://maisonfolie.surmars.be/notre-fonctionnement/.

[9] Les tiers-lieux suscitent des discours polarisés. Ils sont tantôt perçus comme des espaces de renouveau, tantôt critiqués comme des outils de dépolitisation ou comme étant instrumentalisés par les pouvoirs publics. Des recherches récentes montrent que la réalité est nuancée :

La nouvelle vie de la Maison Folie repose en grande partie sur l'investissement des citoyen.nes. « *L'esprit du tiers-lieu vit chez d'autres que chez les salariés : c'est aussi ce qui fait que ça dure et que ça se développe si bien. Sans le nombre de bénévoles impliqués, la Maison ne pourrait pas tourner. Beaucoup sont aussi des porte-parole du projet, dans le sens où ils le font connaître à de nouvelles personnes, associations… et les aident à investir les lieux* ». Mais il ne faut pas sous-estimer la charge de travail qui repose aussi sur les salarié.es de Mars, en particulier en termes de coordination d'ensemble. Pour Marc, si le tiers-lieu a pu si vite se développer, c'est aussi parce qu'« *on a cette chance que Mars nous garantisse une liberté, un cadre propice pour expérimenter. Et concrètement, assure des salaires qui permettent une sécurité, une continuité dans le développement du projet. Dans d'autres lieux, l'esprit est aussi occupé et mis sous pression par la gestion, trouver sans cesse des fonds, et moins disponible pour le cœur du projet.* » Depuis son expérience d'accompagnement d'autres tiers-lieux, Marie remarque aussi que « *lorsque les besoins en personnel, en matériel sont assurés ou soutenus par une structure publique, lorsque l'on ne doit pas se préoccuper du loyer, c'est déjà énorme comme soutien.* »

Comme d'autres tiers-lieux, la Maison Folie est en quête de pistes pour pérenniser le projet : « *L'idée n'est pas de s'autonomiser complètement de Mars, mais plus que ce soit un projet cogéré. J'ai toujours rêvé que la Maison Folie soit considérée comme un commun, cogéré par ses participant.es et ses institutions.* » Depuis peu, la Maison Folie est devenue asbl. Comme l'explique Marc, « *la dynamique citoyenne ayant pris, l'envie et le besoin s'est fait sentir de se constituer en asbl, entre autres pour pouvoir chercher des financements pour des projets citoyens qui débordent du cadre du contrat-programme de Mars.* »

En Wallonie, les modèles économiques des tiers-lieux reposent en général sur plusieurs types de financements, publics et privés. Les tiers-lieux accomplissent des missions de service public, d'intérêt général, sans pour autant parvenir à se rémunérer par leurs activités (la gratuité d'accès étant souvent privilégiée). En 2022, quand la Région wallonne décide de subsidier des initiatives, l'objectif est de recréer des espaces « multi-services » en ruralité, pour faire face à la disparition progressive d'antennes locales de services publics, de lieux de convivialité… Les tiers-lieux répondent donc en partie aux effets délétères de choix politiques, de désinvestissements de la part de la puissance publique. « *Le besoin d'un soutien public est donc fondamental pour ne pas faire reposer l'innovation sociale sur le bénévolat de toute une communauté.* »[10]

https://observatoire.francetierslieux.fr/ressource/cahiers-de-recherche-1-panorama-de-la-recherche-sur-les-tiers-lieux-en-france/.

[10] *En Wallonie, de plus en plus de tiers-lieux ont le vent en poupe*, article du journal *L'Écho* mis en ligne le 3 janvier 2025.

En France, où les tiers-lieux sont davantage institutionnalisés, on peut toutefois observer que l'engouement des pouvoirs publics a généré un « marché des tiers-lieux » au profit de promoteurs immobiliers et d'entrepreneurs de l'évènementiel. « *Dans ce cadre, les tiers-lieux sont un instrument au sein de stratégies d'optimisation foncière. Les dimensions artistiques et culturelles deviennent une manière, parmi d'autres, de redorer l'image d'un quartier, d'en améliorer l'attractivité à moindre coût avant des opérations immobilières de grande ampleur.* »[11] Autre écueil que souligne Raphaël Besson (docteur en sciences du territoire) : une homogénéisation de l'offre culturelle. « *Les tiers-lieux culturels annoncent-ils l'émergence d'espaces génériques, indifférenciés rendant caduque toute tentative de différenciation entre une bibliothèque, un musée, un incubateur ou un espace de service public ?* »[12.] Des discours politiques autour du tiers-lieu sont par ailleurs souvent incantatoires : trop de missions leur sont attribuées, masquant au passage la réalité de coupes budgétaires (pour une diversité de services qui étaient soutenus davantage, pour eux-mêmes).

L'importance de l'ancrage

La situation géographique autant que la matérialité des locaux sont déterminants dans le succès d'un tiers-lieu. L'expérience de la Maison Folie l'illustre bien. Au départ, elle était implantée dans une ancienne école, avec des bâtiments vastes et disséminés sur une grande zone, des halles… le tout situé à l'intérieur de murs d'enceinte donnant sur une rue en centre-ville. Pour rendre de tels espaces appropriables par les citoyen.nes, l'intelligence collective a été activée : « *Quand on a lancé le tiers-lieu, on a aussi veillé à organiser des temps pour penser l'aménagement avec les citoyen.nes, se demander de quoi les GT auraient besoin par exemple pour mener à bien leurs activités, comment se partager les espaces… On a fait aussi des ateliers de fabrication.* » Penser l'espace avec celles et ceux qui vont l'utiliser est aussi un gage d'efficacité. Au final, les lieux sont accueillants, chaleureux mais aussi modulables. Le matériel est pratique et permet des usages multifonctionnels. Les locaux ne sont pas trop spécifiés pour garantir qu'ils puissent accueillir divers types d'activités.

Après ces aménagements, en 2024, la Maison Folie doit déménager provisoirement car le site bénéficie de travaux de rénovation. Elle occupe désormais une maison toute proche de la Grand-Place de Mons, rebaptisée « La P'tite Maison Folie ». « *Quand on a dû déménager, on avait la crainte d'y perdre en termes de mise à disposition de l'espace et de participation. Mais à l'inverse, la participation augmente !* ». Le fait d'avoir pignon sur rue au cœur de la ville est facilitant à plus d'un titre. Des personnes de tous horizons passent devant la

[11] *Les tiers-lieux culturels,* Repères de l'Observatoire des Politiques culturelles, n°11, septembre 2024.

[12] Voir la revue des politique culturelles L'Observatoire, Tiers-Lieu, un modèle à suivre ?, n°52, été 2018.

maison. Ils voient l'agenda à la fenêtre, peuvent pousser la porte, d'ailleurs la plupart du temps ouverte : « *L'emplacement favorise l'hétérogénéité et le renouvellement du public. On constate que ça a été un accélérateur : plus de passage, plus de facilités d'accès… La maison, c'est cosy. Les gens s'y croisent facilement. On sait aussi ouvrir et fermer plus facilement le bâtiment. C'est moins imposant, moins institutionnel* ».

La plus grande proximité amène aussi de nouveaux défis. « *Dans le quotidien, il peut arriver que l'activité de l'un entrave l'activité de l'autre : ça peut être source de tensions. On doit parfois fermer l'espace partagé ; il peut y avoir des activités qui perturbent d'autres par le bruit… Depuis qu'on a déménagé dans le centre, on brasse aussi plus de monde, des publics fort variés : la question de l'inclusivité se pose de manière plus aiguë. Donc on a créé un GT Inclusivité, pour réfléchir aux soucis qui s'invitent dans le vivre-ensemble (liés aux assuétudes, aux âges différents, aux questions de genre, de santé mentale, etc.). On essaie de voir ensemble comment avancer avec toute notre hétérogénéité* ». Le propre d'un tiers-lieu est de favoriser le brassage, en particulier des milieux sociaux. Les nouvelles questions qui surgissent dans le vivre-ensemble sont donc bon signe, comme le souligne Marie, consciente du risque de rester dans l'entre-soi de personnes qui adhèrent d'emblée aux valeurs du projet : « *Il y a eu des moments où je me disais qu'il y avait un truc qui n'allait pas à la Maison Folie parce qu'on ne se disputait pas assez ! Maintenant, on est entrés dans cette phase plus conflictuelle qui est saine dans toute construction de collectif* ».

Avec le déménagement, davantage de personnes qui fréquentent la Maison présentent des troubles de santé mentale, recherchent une aide sociale, matérielle… Or, comme l'explique Marc, « *nous ne sommes pas spécialistes de ces questions et les personnes de la communauté qui ont ces ressources ne viennent pas forcément à la Maison Folie pour faire ce travail-là. Plusieurs par contre ont intégré le GT Inclusivité pour y réfléchir collectivement.* » Pour Marie, par exemple, « *la présence des personnes SDF a été le révélateur d'un problème de société, le signe qu'il y avait des manques pour répondre à leurs besoins, en particulier en centre-ville. Ils cherchaient des endroits alternatifs aux endroits qui existent déjà. Au-delà d'un espace où s'abriter, ils trouvent ici un lieu qui ne leur est pas spécifiquement dédié, qui est ouvert à toutes sortes de personnes. C'est plus cool, plus sympa, plus convivial, avec moins de règles, de stigmatisation… En fait, la Maison Folie a été le réceptacle d'un problème de société. On n'a pas voulu l'évacuer mais plutôt en discuter, avec d'autres acteurs (abris de jour, de nuit, CPAS…). Ça a été visibilisé auprès des responsables politiques. On a cherché à alerter. On se demande à l'interne comment avancer avec cette nouvelle donne.* »

Être « laboratoire »

C'est là un exemple qui illustre la logique « laboratoire », expérimentale du tiers-lieux. « *Ici, on ne présuppose pas : si un problème se présente, on le gère. C'est à contre-courant d'une culture dominante qui cherche à prévenir tous les risques, à contrôler au maximum… Notre logique de fonctionnement suppose d'oser, de faire confiance, de ne pas chercher à tout maîtriser* ». Voilà encore un ingrédient essentiel du tiers-lieu : veiller constamment à déconstruire le réflexe de trop cadrer… tout en gardant un cadre suffisamment sécurisant pour toutes et tous. Pas simple comme équilibre. « *Ce n'est pas évident, car ça suppose d'accepter une certaine prise de risque. Il faut du temps, se donner l'occasion de sentir ce qui est juste et pas juste… Cette lenteur est parfois vécue difficilement, mais c'est un gage de robustesse ! Ici, on dit souvent : petit pas par petit pas* ».

(Co-)habiter l'incertitude

Pour Marie, les tiers-lieux comme la Maison Folie sont aussi des « *projets-références ou refuges, où une communauté peut se resserrer en cas de difficulté. C'est un lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, de la solidarité, où on apprend à traverser un conflit, à décider ensemble, à s'adapter à collectivement pour faire face à l'imprévu, aux fluctuations qui mettent à mal un système, une société* ». Tous ces éléments font du tiers-lieu une réponse possible à bien des défis que pose le monde actuel, pétri de « crises » multiples, de désastres sociaux, économiques, environnementaux qui charrient des incertitudes quant à l'avenir de nos modèles de sociétés.

Vanessa Della Piana,
Formatrice permanente au Cefoc

Pour aller plus loin

Sébastien LO SARDO, *Les tiers-lieux culturels,* Repères de l'Observatoire des Politiques culturelles, n°11, septembre 2024.

Pour en découvrir plus sur la Maison Folie :

La page Facebook de la P'tite Maison Folie, où sont publiés les agendas de la semaine

Le site internet de la Maison Folie, où trouver plus d'infos sur la genèse, le fonctionnement du projet : www.maisonfolie.surmars.be

Le Cefoc est une association qui propose des projets de formation et de recherche pour des personnes issues ou solidaires des classes populaires. La visée de la démarche du Cefoc est de permettre aux personnes en formation de participer à la construction d'une société démocratique et solidaire en devenant sujets et acteurs de leur vie personnelle, sociale, culturelle et politique.

Cette association est présente en Wallonie et à Bruxelles au travers de journées, de week-ends de formation et d'une quarantaine de groupes de formation. Elle est reconnue en Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Asbl Cefoc
Rue Saint-Nicolas, 84 – 5000 Namur (Belgique)
Tél. +32 81 23 15 22 – Courriel : info@cefoc.be
Site internet : www.cefoc.be
Éditrice responsable : Isabelle Paquay
© Cefoc

Avec le soutien de la

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES